



**CCCPS / 2022 / DE045**  
**7.5.1 Subventions accordées**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 24 mars 2022 à 18h**

**Président :** Monsieur Denis BENOIT

**Date de convocation :** 18 mars 2022

**Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance :** 39

Le 10 février 2022, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Samuel ARNAUD ; Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Dominique MARCON ; Hervé MARITON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Morgane PEYRACHE ; Patricia PUC ; Jean-Philippe ROCHE et Boris TRANSINNE.
Pouvoirs	Rodène BODIN-CASALIS à Catherine MERIEAU ; Jacques BONNET à Denis BENOIT ; Danielle BORDERES à Stéphanie KARCHER ; Anne-Marie CHIROUZE à Ruth AZAIS ; Audrey CORNEILLE à Jean Marc MATTRAS ; Dominique DELAYE à Christophe LEMERCIER ; Sarah DUVAUCHELLE à Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER à Dominique MARCON ; Jean-Pierre POINT à Caryl FRAUD ; Frédéric TRON à Jean Philippe ROCHE et Arnaud VANNIER à François BROCARD.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Thierry GUILLOUD ; Frédéric TEYSSOT
Secrétaire de séance	Catherine MERIEAU

**Subvention de fonctionnement pour la crèche associative « Les p'tits bouts » 2022**

Le Conseil,

**I. Rappel du contexte**

La convention d'objectifs et de moyens est signée avec l'association pour quatre ans (1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022). La crèche des p'tits bouts accueille aujourd'hui 12 enfants du lundi au vendredi sauf le mercredi après-midi. La structure salarie 4 personnes pour 3.2 ETP et sollicite la participation bénévole pour permettre certaines activités dans et hors les locaux.

Selon les membres de l'association, l'année 2021 a été éprouvante pour l'association. L'équipe de professionnelles s'épuise. Financièrement, l'année a pu se clôturer normalement grâce à la subvention d'un montant exceptionnel de 34 000 € accordée en 2021 (soit 4 000 € de plus que le montant 2020).

Mais en 2022, l'association doit faire face :

- à un licenciement pour inaptitude
- à une rupture conventionnelle.
- Par ailleurs, l'association souhaite renforcer son équipe en place en rajoutant
  - o Des heures de travail hebdomadaire auprès des enfants
  - o Des heures de ménage hebdomadaire.

Evolution de la subvention :

2019	30 000 €
2020	30 000 €
2021	34 000 €



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 24 mars 2022 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 18 mars 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Il est proposé par l'Exécutif et la Commission des finances de maintenir la subvention accordée en 2021 de soutenir l'association Les p'tits Bouts par :

- la prise en charge par la collectivité de 2h hebdomadaires de ménage effectuées soit par notre prestataire soit par leur prestataire si un engagement a d'ores et déjà été conclu,
- un soutien technique renforcé de la coordinatrice petite enfance.

## II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est proposé au Conseil communautaire :

- d'attribuer pour 2022 une subvention de fonctionnement de 34 000 euros versée selon les conditions prévues à la convention d'objectifs et de moyens,
- de prendre en charge les deux heures hebdomadaires de prestation d'entretien des locaux soit sur présentation de facture soit en prenant en charge directement la prestation à hauteur d'environ 4 290 €.

## III. Visas

VU la convention d'objectifs et moyens liant l'association les p'tits bouts et la CCCPS.

## IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver le versement d'une subvention de de fonctionnement de 34 000 euros à l'association les p'tits bouts en 2022,
- 2) prendre en charge les deux heures hebdomadaires d'entretien des locaux,
- 3) donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

## V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

## VI. Annexe

- La présente délibération ne comporte aucun document annexe.

Affichée le - 7 AVR. 2022



Le 24/03/2022

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président